

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 26

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 23/09/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Hélène LEMESLE

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D29092025_05 : Aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise - Attribution du marché de travaux

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2431-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°D11122023_10 portant délégations du conseil municipal au Maire et autorisant ce dernier à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que la valeur desdits marchés et accords-cadres est en dessous des seuils de procédure de publicité et de mise en concurrence ;

Vu l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-BONAP « Aménagement de l'avenue Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024 et révisée par délibération du Conseil Municipal en date 31 mars 2025 ;

Vu la décision municipale n° DLG_2024_004 en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Maire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet GEOUEST pour l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Eglise pour un montant de 62 756,90 € HT ;

Vu la délibération n°D30062025_04 autorisant le lancement de la procédure de consultation en vue de la désignation des entreprises pour l'aménagement du parvis de l'église et de l'avenue Bonaparte ;

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg, en cohérence avec les ambitions du programme « Petites Villes de Demain » ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet GEOUEST du 22 mai 2022 au 30 mai 2023 ayant permis de définir ce projet d'aménagement ;

Considérant que l'étude de faisabilité définit un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 1 792 850,00€ ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du marché de travaux relatif à l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Eglise en date du 18 septembre 2025.

Suite à l'autorisation de lancement de la procédure de consultation relative au projet d'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise validé en Conseil Municipal du 30 juin 2025, une consultation pour la passation du marché

de travaux dudit projet a été mise en ligne du 03 juillet au 29 août 2025. Compte tenu de son montant estimé, la consultation a été passée selon la procédure adaptée ouverte.

Les enveloppes ont été ouvertes le 29 août 2025 à 12h00. 11 offres ont été remises dont 3 identiques pour le même groupement, 9 offres ont par conséquent été analysées et aucune offre a été rejetée.

Les offres ont fait l'objet d'une analyse financière et technique des offres, au vu des critères énoncés dans l'article 4 du Règlement de Consultation, à savoir :

- Le prix : 40% ;
- La qualité technique : 60% appréciée sur la valeur du contenu du « mémoire technique » répondant aux points techniques du même article du Règlement de consultation.

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé à l'Assemblée de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 – Voirie et Réseaux Divers	Groupe ment SEDEP / ATLANROUTE	769 979,90 € HT	923 975,88 € TTC
Lot 2 – Aménagements paysagers, maçonnerie et mobiliers	JARDINS DE VENDEE	149 966,16 € HT	179 959,39 € TTC
Lot 3 – Travaux de signalisation	SAS ES VIA	39 270,50 € HT	47 124,60 € TTC
Total		959 216,56 € HT	1 151 059,87 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix POUR :

- **ATTRIBUE** les marchés de travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise, lot 1 – Voirie et Réseaux Divers au Groupe ment SEDEP/ ATLANROUTE pour un montant de 769 979,90 € HT soit 923 975,88 € TTC, lot 2 – Aménagements paysagers, maçonnerie et mobiliers à l'entreprise JARDINS DE VENDEE pour un montant de 149 966,16 € HT soit 179 959,39 € TTC et lot 3 – Travaux de signalisation à l'entreprise SAS ES VIA pour un montant de 39 270,50 € HT soit 47 124,60 € TTC conformément à l'analyse des offres, soit un montant total pour les travaux d'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise de 959 216,56 € HT soit 1 151 059,87 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à signer lesdits marchés, ainsi que tous autres actes contractuels s'y référant, y compris les avenants en moins-value ou plus-values dans la limite de 15 % du marché.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Le Maire,

Michel VALLA

